

sur une question de cette nature. Cependant, j'ai en ma possession, des témoignages écrits affirmant l'importance de cette ligne (assentiment) et prédisant son succès futur. (M. Angers montre ici la requête de la compagnie du Grand-Tronc) (marques d'assentiment.) Comment, ce chemin de fer est donc assez important pour faire trembler M. Potter, à Londres même, et pour le forcer à venir, en suppliant, devant cette Chambre, crier à la province de Québec : "Grâce, grâce ! ne nous ruinez pas en construisant le chemin de fer du Nord (assentiment et applaudissements). Nous n'avons pas ici à voir si notre politique doit ruiner M. Potter ou les créanciers de son chemin de fer ; ce que nous avons réellement à considérer et à sauvegarder, ce sont les intérêts de la Province qui doivent avoir le pas sur les intérêts des créanciers qui ont fourni leurs capitaux au Grand-Tronc (assentiment.)

La question, maintenant, se résume donc à ceci :

Consentirons-nous à sacrifier les intérêts de notre Province pour ne pas froisser les susceptibilités d'un petit nombre de créanciers anglais, ou d'un monsieur Potter ? Allons-nous laisser choir notre projet en présence du progrès et de la prospérité que ce chemin de fer doit apporter à toute la province de Québec ? Non, M. l'Orateur, et comme je l'ai déjà dit, il est urgent que nous construisions ce chemin et nous le construisons ! D'ailleurs, la Province n'a jamais entrepris et n'entreprendra jamais d'établir une ligne qui puisse ruiner le chemin du Grand-Tronc, car les deux voies ne sont pas parallèles. On a essayé mille fois de représenter en Angleterre que ce chemin de fer n'aura pas un trafic suffisant pour payer l'huile nécessaire aux roues des chars et aux pièces de la machine à vapeur, mais si telle est le cas, pourquoi donc tant vous alarmer, M. Potter, et mettre devant la Chambre une requête comme celle que nous y voyons ? Pourquoi faire tant d'efforts pour empêcher de naître un projet qui doit, suivant vous, mourir en naissant ?

Le pétition dit en outre que, dans l'intérêt de la Province, ce projet ne doit pas se réaliser ; le pétitionnaire donne des conseils à la Législature ! Mais de quel droit M. Potter vient-il nous aviser ? Il dit : vous pouvez faire ceci, mais vous ne devez pas aller au-delà de telle limite ; votre devoir est de sacrifier les intérêts